

**Avis adopté**

Séance plénière du 26 mars 2025

*Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ?*

**Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales**

Les tensions géopolitiques actuelles et la concurrence internationale exacerbée nous rappellent combien il est crucial de consolider notre appareil industriel, au regard non seulement de son rôle moteur dans l'économie, mais aussi pour assurer notre souveraineté sur les productions stratégiques. Si un mouvement de réindustrialisation a été engagé ces dernières années, appuyé par plusieurs Plans nationaux dont « France 2030 » avec des financements conséquents, la dynamique est restée fragile, comme en attestent les nombreuses fermetures d'usines en 2024.

Au-delà des politiques mises en œuvre, l'Avis montre bien que nos systèmes productifs – tous secteurs confondus – sont soumis à des faiblesses structurelles qui handicapent leur compétitivité.

Plusieurs de ces faiblesses sont identifiées aussi par nos entreprises de proximité – artisans, professions libérales et commerçants alimentaires de détail – qu'il s'agisse de la lourdeur des démarches administratives, de la complexité et de l'instabilité normatives, ou encore de l'inadaptation de règles européennes à la réalité de certaines catégories d'entreprises.

Afin de lever ces difficultés et ainsi favoriser les investissements nécessaires pour répondre aux défis écologique et numérique, l'avis avance une série de leviers.

Notre groupe salue l'attention portée aux TPE-PME par un grand nombre de ces préconisations, notamment pour faciliter leur accès au CIR, aux Fonds européens tel que le FEDER, ou encore aux aides à la transition écologique et numérique. Nous approuvons également l'accent mis sur l'échelon territorial dont nous sommes convaincus qu'il est un vecteur essentiel de redynamisation économique et de mise en œuvre des transformations nécessaires face aux enjeux actuels.

Ainsi, l'avis rappelle le rôle majeur des petites et moyennes entreprises dans le tissu industriel des territoires, mais aussi l'importance d'une coopération de qualité entre donneurs d'ordre et sous-traitants, comme facteur de compétitivité. Nous relevons avec intérêt sa proposition d'évoluer vers une représentation plus équitable des différentes catégories d'entreprises au sein des Comités stratégiques de filières. Nous pensons en particulier à la place de l'Artisanat industriel, élément-clé de la chaîne de valeur.

Nous partageons par ailleurs l'opportunité que constituerait la tenue d'Assises de l'industrie afin de définir une stratégie claire de court, moyen et long terme, et aussi d'identifier les secteurs prioritaires pour notre souveraineté, en intégrant une déclinaison régionale de ces objectifs.

Enfin, nous soutenons la proposition de mobiliser l'épargne nationale et européenne pour faire face aux importants besoins de financement des projets économiques stratégiques. Nous voulons toutefois souligner que l'efficacité de toutes ces orientations dépendra fortement des ambitions portées par la nouvelle politique industrielle européenne et de sa capacité concrète à redresser la compétitivité de l'UE, en accompagnant davantage les transformations écologiques et numériques et en protégeant mieux nos entreprises face à leurs concurrents étrangers.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de cet Avis